



COMITÉS DE DISCIPLINES

ARC - CARABINE - PISTOLET/RÉVOLVER

Les personnes intéressées à travailler au sein d'un des trois comités de tir sont invitées à poser leur candidature, pour combler les postes ouverts dans chacun des comités ARC, CARABINE et PISTOLET/RÉVOLVER.

De concert et avec l'approbation du CA, le comité de discipline prend charge l'organisation de toutes les activités de tir dans sa discipline; il est l'élément essentiel qui assure la pratique du tir en toute sécurité et qui canalise tous les efforts pour mieux répondre aux attentes des membres.

Un organisme à but non lucratif comme votre club a besoin de l'implication de plusieurs bénévoles afin de permettre aux amateurs de tir la pratique de leur sport dans les meilleures conditions possibles.

Impliquez-vous en posant votre candidature dans votre comité de discipline.

Les membres intéressés à poser leur candidature doivent remplir les conditions suivantes:

- Être membre en règle du club et avoir 18 ans révolus à la date de l'AGA.
- Être appuyé par deux membres en règle.
- Le bulletin de mise en candidature doit parvenir au responsable des mises en candidature au plus tard le **19 janvier 2026** au: Club de tir les Castors de Charlesbourg inc. 29, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec, QC G1N 3E5 ou bien par courriel à: commercial@tir-castors.com avec la mention «Mise en candidature»

29, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec, QC G1N 3E5 Téléphone: (418) 682-8133 Site web: www.tir-castors.com

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

Je _____, membre no. _____ désire poser ma candidature comme membre du comité de tir:

ARC

CARABINE

PISTOLET/RÉVOLVER

Signature: _____ date: ____ / ____ / ____

Je suis appuyé par: _____, membre no. _____
et par: _____, membre no. _____

Reçu par: _____ date: ____ / ____ / ____



COMPOSITION DES COMITÉS

	2026	2027	2028	2029	2030
--	------	------	------	------	------

ARC

1	Charles Bergeron (703)				
2		VACANT			
3	Léa Maltais (1860)				
4	Jocelyn Moisan (1204)				
5		VACANT			
6		VACANT			
7		VACANT			

CARABINE

1	Michel Boily (1029)				
2		VACANT			
3		VACANT			
4	Pierre Plamondon (910)				
5		VACANT			
6		VACANT			
7	Guillaume Paré (1108)				

PISTOLET/RÉVOLVER

1	Emmanuel Loch (1374)				
2	Marcel Lainé (1310)				
3		VACANT			
4		VACANT			
5	Maurice-François Angers (1517)				
6		VACANT			
7	Luc A. Boisvert (297)				

ARTICLE 37 : MANDAT

La durée du mandat des membres de chaque comité de tir est de deux (2) ans. Quatre (4) sont en élection les années paires et trois les années impaires.